

Luxembourg, le 20 mai 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Notre système de santé risque d'être confronté à des pénuries de personnel à l'avenir. C'est ce que révèle un rapport complet de Madame Marie-Lise Lair. Aujourd'hui déjà, de nombreux hôpitaux ont des difficultés à trouver le personnel nécessaire.

Cependant, il a été porté à notre attention que certaines jeunes infirmières et infirmiers ont des difficultés à être employés dans un hôpital après leur formation.

À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Combien d'infirmières et d'infirmiers ont obtenu ou obtiendront leur diplôme cette année, répartis en fonction de leur spécialisation ?*
- *Combien d'infirmières et d'infirmiers sont actuellement employés dans les hôpitaux de ce pays, répartis en fonction de leur spécialisation ?*
- *Combien d'infirmières et d'infirmiers peuvent être employés dans les hôpitaux ? Le recrutement est-il soumis à une limite fixe ?*
- *Existe-t-il une liste de réserve dans les hôpitaux ? Dans l'affirmative, combien d'infirmières et d'infirmiers, classés par type de spécialisation, y sont inscrits ?*
- *Madame la Ministre, comment explique-t-elle les difficultés rencontrées par les jeunes infirmières et infirmiers pour trouver un emploi dans un hôpital luxembourgeois ? »*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM
Député



Gusty GRAAS
Député



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 4323 du 20 mai 2021 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Monsieur le Député Gusty Graas concernant le « Manque de personnel soignant ».

Combien d'infirmières et d'infirmiers ont obtenu ou obtiendront leur diplôme cette année, répartis en fonction de leur spécialisation ?

Comme les résultats définitifs ne sont pas encore connus à l'heure actuelle, ci-joint le nombre de candidats inscrits à l'examen :

BTS	Candidats inscrits à l'examen
BTS BSA BTS spécialisé Infirmier en anesthésie et réanimation	11
BTS BSC BTS spécialisé ATM de chirurgie	8
BTS BSF BTS sage-femme	9
BTS BSI BTS Infirmier	100
BTS BSR BTS ATM de radiologie	6
BTS BSY BTS spécialisé infirmier psychiatrique	8

Combien d'infirmières et d'infirmiers sont actuellement employés dans les hôpitaux de ce pays, répartis en fonction de leur spécialisation ?

A titre d'exemple, le Centre Hospitalier de Luxembourg emploie actuellement 1054 infirmiers/ères répartis comme suit :

- Infirmiers responsables de soins généraux : 832 ;
- Infirmiers en anesthésie et réanimation : 88 ;
- Infirmiers en pédiatrie : 115 ;
- Infirmiers psychiatriques : 19.

Pour le Centre de Réhabilitation du Château de Colpach :

- Infirmiers : 38 (4 infirmiers disposent d'un master)

La Rehaklinik :

- Infirmiers responsables de soins généraux : 160 ;
- Infirmiers psychiatriques : 91.



L'Institut national de chirurgie cardiaque et de cardiologie interventionnelle :

- Infirmiers responsables de soins généraux : 43 ;
- Infirmiers en anesthésie et réanimation : 28 ;
- ATM de chirurgie : 14 ;
- ATM de radiologie : 6 ;
- Aides-soignants : 5.

Combien d'infirmières et d'infirmiers peuvent être employés dans les hôpitaux ? Le recrutement est-il soumis à une limite fixe ?

La dotation en infirmières et infirmiers ainsi qu'infirmières spécialisées et infirmiers spécialisés est déterminée sur base du PRN et est finalisée en négociation avec la Caisse Nationale de Santé.

Existe-t-il une liste de réserve dans les hôpitaux ? Dans l'affirmative, combien d'infirmières et d'infirmiers, classés par type de spécialisation, y sont inscrits ?

La seule liste de réserve dont disposent les hôpitaux est la liste des candidatures spontanées posées durant l'année.

Madame la Ministre, comment explique-t-elle les difficultés rencontrées par les jeunes infirmières et infirmiers pour trouver un emploi dans un hôpital luxembourgeois ?

Sur base des informations transmises par les directions de différents hôpitaux et établissements hospitaliers spécialisés, les **difficultés** peuvent s'expliquer par les raisons suivantes :

- Peu d'infirmières/iers ayant suivi leur formation au Luxembourg postulent pour des emplois d'infirmier
- Dépôt d'une candidature spontanée au mauvais moment (dotation complète, impossibilité ou pas besoin d'embaucher)
- Profil du candidat pas suffisamment étoffé eu égard à l'activité du service (spécialisation/spécificité)
- Pour certains jeunes diplômés luxembourgeois, il y a un écart entre leur profil et les compétences recherchées
- Les exigences de l'hôpital sont de plus en plus élevées en termes de pratiques cliniques, pensée soignante, compétences rédactionnelles, relation patient...
- Manque de disponibilité sur le marché de l'emploi d'infirmières/iers ayant suivi leur formation au Luxembourg
- Période probatoire non validée.